



Candidature au César des lycéens 2023

publié le 25/09/2022

#EAC#projet#rencontre#artiste#cinéma

Descriptif :

Pour fédérer les jeunes générations autour du cinéma français, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'associent pour mettre en place le César des Lycéens. Aux prix prestigieux qui font la légende des César s'ajoute depuis 2019 un César des Lycéens, remis à l'un des 7 films nommés dans la catégorie « Meilleur Film ».

Sommaire :

- Descriptif :
- Visionnage des films :
- Calendrier :
- Prise en charge :



Le César des Lycéens 2023 sera décerné par plus de 2.000 élèves de Terminale, de lycées généraux, technologiques et professionnels.

● Descriptif :

Pour fédérer les jeunes générations autour du cinéma français, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'associent pour mettre en place **le César des Lycéens**. Aux prix prestigieux qui font la légende des César s'ajoute depuis 2019 un César des Lycéens, remis à l'un des 7 films nommés dans la catégorie « Meilleur Film ».

● Visionnage des films :

Les élèves de Terminale visionnent les films nommés en salle de cinéma ou, à défaut, en classe à travers la plateforme de visionnage mise à la disposition des professeurs.

Le visionnage des films par les classes se fait sous l'entière responsabilité du professeur. Ce dernier est libre de montrer ou de ne pas montrer certains films qu'il jugerait difficilement accessibles à ses élèves.

À la suite de chaque projection, le professeur organise **une séance de discussion et de réflexion** afin de permettre qu'au sein de chaque classe, éventuellement d'une classe à l'autre, les lycéens échangent leur point de vue, partagent leur expérience de spectateur, défendent leurs goûts.

Le vote des élèves s'effectue, sous la conduite de l'enseignant, sur une plateforme dédiée.

La mobilisation des professionnels du cinéma ou des partenaires culturels des classes est bienvenue pour accompagner les lycéens dans la maturation et l'affirmation de leur choix. A ce titre, des interventions de professionnels prises en charge par le CNC seront proposées à tout ou partie des classes participantes.

● **Calendrier :**

- 31 octobre : clôture des candidatures
- 14 novembre : annonce des classes participantes
- 25 janvier : annonce des Nominations aux César 2023, incluant l'annonce des 7 films en lice dans la catégorie Meilleur Film et, ainsi, pour le César des Lycéens
- 27 janvier : diffusion des dossiers pédagogiques
- Du 27 janvier au 24 février : visionnage des 7 films en salles de cinéma et/ou via la plateforme mise à disposition, et vote.
- 24 février : clôture du scrutin (16h) et début de la 48e Cérémonie des César (21h)
- 27 février : annonce du lauréat du César des Lycéens
- Mars/Avril (date déterminée ultérieurement) : Cérémonie de remise du César des Lycéens et rencontre-débat avec le lauréat et son équipe, à Paris (attention : toutes les classes ne pourront pas être présentes)

● **Prise en charge :**

Le tarif des places de cinéma est fixé à 4€ par élève et accompagnateur (dans la limite de 2 accompagnateurs), facturé 3 euros grâce au soutien de L'Entraide du Cinéma et des Spectacles. Les académies rembourseront 2 euros par élève aux établissements en fin d'année scolaire, pris en charge par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse. Le reste à charge des établissements scolaires est donc de 1 euro par élève et accompagnateur.



En savoir plus sur la page Eduscol [↗](#)



Inscription via le formulaire en ligne [↗](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.